



**Procès-verbal de la 42^e Assemblée ordinaire des délégués
de l'Association des communes du district du Lac
du 27 mai 2025**

Lieu	Hôtel Bad Murtensee
Ouverture	19h30
Fin de la partie officielle	20h30
Présidence	Christoph Wieland, préfet Président de l'Assemblée des délégués
Procès-verbal:	Silvia Hyka, responsable administrative
Convocation	À toutes les communes membres ainsi qu'aux invités, par invitation personnelle envoyée par e-mail le 6 mai 2025

Communes présentes (selon la liste de présence) :

Courgevaux, Courtepin, Greng, Cormondes, Chiètres, Kleinbösingen, Misery-Courtion, Montlier, Morat, Ried

Invités présents (selon la liste de présence)

Membres du Grand Conseil (selon la liste de présence)

Représentants de la presse (selon la liste de présence)

Excusés transmis à l'attention de l'assemblée des délégués :

Des communes membres :

Cressier, Fräschels, Merlach, Mont-Vully, Ulmiz

Du comité :

Kaufmann Andrea, Wüstefeld Markus

Des invités :

Castella Didier (Conseiller d'État), Commune de Gurbrü, Baschung Carole (députée), Schröter Alexander (député), Senti Julia (députée), Thalmann-Bolz Katharina (députée), Udry Pascal (co-président Pompiers Lac), Deiss Joseph, Feldmann Christine, Lehmann Daniel, Leu Elisabeth, Maeder-Essig Ernst, Schwander Susanne, seeland.biel/bienne, Association du personnel du district du Lac.

1. Accueil et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit particulièrement de la présence de trois anciens présidents de l'association.

Il souligne que l'Association des communes du district du Lac traverse une phase de consolidation ciblée et de renforcement structurel. L'an passé, non seulement les acquis ont été sécurisés, mais les bases d'une organisation durable ont été renforcées. Ce travail se poursuivra en 2025.

La réorganisation de l'administration, la révision des processus administratifs – notamment en collaboration avec le Bataillon Pompiers Lac – ainsi que l'élaboration d'un règlement du personnel moderne témoignent d'une volonté claire d'efficacité et de transparence dans les structures.

Le président se réjouit particulièrement de l'approbation par le Conseil d'État du plan directeur régional du district du Lac. Cette étape est d'une grande importance et constitue un jalon – non seulement pour le développement territorial du district, mais aussi pour la position de l'Association comme organe de coordination compétent et fiable vis-à-vis du canton et des communes. Le travail accompli par le groupe de travail concerné mérite la plus grande reconnaissance, avec un remerciement particulier au président du GT Aménagement du territoire (GTAT) : Pierre-André Burnier.

L'année 2024 a été marquée par un travail de détail intensif, une vision stratégique et un objectif clairs : positionner l'association de manière à répondre aux exigences croissantes des communes, du canton et de la société.

Il remercie toutes les personnes impliquées pour leur engagement pendant cette phase décisive et adresse un grand merci au président Pascal Pörner pour son travail considérable en faveur du district.

Le président passe ensuite à la partie statutaire et constate que les invitations ont été envoyées conformément à l'article 21 des statuts au moins 20 jours avant l'assemblée et affichées pendant 10 jours à la préfecture. Les délais légaux et statutaires ont donc été respectés. Conformément à l'article 19, paragraphe 2, des statuts, chaque commune dispose d'au moins une voix de délégué et a droit à une voix supplémentaire par tranche de 1 000 habitants. Il en est de même pour le reste dépassant 500 habitants. Selon cette clé de répartition, la commune de Morat dispose désormais de 10 voix de délégué.

Les communes de Cressier, Fräschels, Meyriez, Mont-Vully et Ulmiz sont absentes. Ainsi, 33 des 41 voix de délégués sont présentes, représentant la majorité des voix des communes. La majorité absolue est fixée à 17 voix.

Il n'y ayant aucune question ou remarque sur l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée ouverte.

Élection des scrutateurs : F. Jendly (Ried) et E. Vonlanthen (Courtepin)

2. Procès-verbal de la 41^e Assemblée des délégués ordinaire du 30 octobre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée précédente a été envoyé avec l'invitation. N'ayant reçu aucune question ou remarque, le président passe au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

3. Rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité 2024 a été envoyé avec l'invitation pour information. Aucune question ou remarque n'a été formulée.

4. Comptes annuels 2024

Les comptes, les explications et le rapport des réviseurs ont également été envoyés avec les documents, permettant aux communes de les examiner à l'avance. Le président souligne que les comptes 2024 se clôturent avec un excédent de 205 000 CHF par rapport au budget et remercie chaleureusement tous les responsables et collaborateurs de l'association pour leur politique de dépenses restrictive.

Ensuite, Pascal Aeby (président) et Eddy Werndli (membre) présentent le rapport de la Commission des finances, recommandant l'approbation des comptes annuels 2024.

N'ayant reçu aucune question ou remarque, le président passe au vote.

Les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité.

5. Élection d'un membre du comité

A la suite de la démission de Pascal Pörner, un siège au comité se libère. Cornelia Schmid-Hörhager, conseillère communale de Montilier, est proposée pour l'élection.

N'ayant pas d'autres candidatures, elle est élue à l'unanimité par acclamation.

6. Élection de l'organe de révision

Pascal Aeby explique que la Commission des finances a contacté quatre fiduciaires et reçu trois offres.

La commission a examiné ces offres et recommande l'élection de la société ROD Treuhand, dont l'offre comprend non seulement un plafond de coûts, mais décrit également de manière détaillée et transparente le temps estimé nécessaire.

N'ayant reçu aucune question ou remarque, le président passe au vote.

Le mandat est attribué à l'unanimité à la société ROD pour les comptes 2025-2027.

7. Approbation du règlement du personnel

Le règlement du personnel a été envoyé avec l'invitation pour information préalable. Il a été examiné par différents services du canton et est maintenant soumis à l'assemblée des délégués pour adoption.

N'ayant reçu aucune question ou remarque, le président passe au vote.

Le règlement du personnel est approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Pascal Pörner, président de l'association, prend la parole et salue les participants. Il évoque brièvement sa démission et souligne que le travail au sein du comité et la présidence ont toujours impliqué des tâches stimulantes et des discussions intéressantes.

Il informe que le renforcement de l'association occupe le comité depuis un certain temps et que celui-ci s'est penché sur la question lors de sa retraite annuelle.

Une association forte est une association capable d'assumer ses tâches légales. De plus, l'association a été renforcée par une tâche importante, à savoir l'intégration des Pompiers Lac au 1er janvier 2023.

Il souligne qu'il existe actuellement 16 associations dans le district du Lac et que la question d'un transfert de compétences des communes vers la région se posera encore à l'avenir.

L'objectif doit être de soutenir les communes et de leur apporter un bénéfice, et l'adhésion à l'association doit représenter une valeur ajoutée pour les communes membres.

Le district du Lac doit être un district fort. Il est le district le plus riche du canton et a un rôle important à jouer. L'organe pour cela est l'Association des communes du district du Lac. Il remercie les délégués pour leur confiance et souligne que la voie empruntée par le comité est la bonne.

Guy Petter, vice-président de l'association, prend ensuite congé de Pascal Pörner et le remercie pour son engagement sans faille pendant toutes ces années. Le président de l'assemblée des délégués lui adresse également des remerciements chaleureux.

Les participants saluent Pascal Pörner par des applaudissements.

N'ayant aucun autre point divers à traiter, le président clôture la séance et remercie la commune de Montilier pour son accueil et la mise à disposition d'un apéritif.

Le président de l'AD

Christoph Wieland
Préfet

La responsable du procès-verbal

Silvia Hyka
Responsable administrative